



BATPI	Prérequis – SSIAP 1 - MC	Modifié le : 25/01/2025	Indice : B
-------	--------------------------	-------------------------	------------

PRÉREQUIS - ACCES A LA FORMATION

SSIAP 1 – MODULE COMPLEMENTAIRE – 43 heures 30

Public :	<ul style="list-style-type: none"> Formation ouverte aux hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié. Accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve des pré requis. (Nous contacter).
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> Etre titulaire de l'attestation de formation initiale des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires. Etre titulaire de l'AFPS ou PSC acquis depuis moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. Etre apte physiquement : (Certificat médical conforme annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié) de moins de 3 mois.
Durée de la formation :	43 heures 30
Nombre de stagiaire par session :	<ul style="list-style-type: none"> 2 minimum. 8 maximum.
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens. Maintenir le niveau de sécurité incendie de l'établissement (ERP et/ou IGH).
Moyens pédagogiques :	<ul style="list-style-type: none"> Cours magistraux sur écran interactif. Exercices de cas pratiques avec mises en situation. QCM journalier. Moyens de secours (RIA – Extincteurs...). Matériels pour effectuer les rondes (radio, clés...). Système de Sécurité Incendie pédagogique de catégorie A. Documents pédagogiques divers (main courante, registre de sécurité...). Plan interactif.
Responsable pédagogique :	Monsieur Jean-Pierre SAPPEÏ.
Formation en présentiel :	<p>Présence obligatoire.</p> <p>Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.</p> <p>Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.</p>
Type de formation :	Formation certifiante et éligible au CPF : Code 236631
Validation :	Module non soumis à évaluation. Délivrance du diplôme SSIAP 1 par équivalence.
Dates sessions :	Toutes les dates des sessions sont disponibles sur le sur le site : https://www.formation-incendie-ssiap.com/